



# **Sente de la Mare-notre-Dame ou de Villeneuve à Milon**

Commence sur le chemin rural N°14 [Rue Charles Guérin], de Romainville à Villeneuve, se dirige vers Milon et se termine dans les bois de la Haute-Tasse, à la limite de Milon la Chapelle.

"Etat de Reconnaissance des chemins ruraux - 9 septembre 1901"